

Montpellier, le 19 septembre 2019

Madame Myriam Gaujoux
Doyenne des IA-IPR
Madame Laurence Grandet
Doyenne des IEN ET-EG IO

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Inspection pédagogique
régionale
Inspection de
l'Éducation Nationale
Second degré

☎ : 04.67.91.47.10

☎ : 04.67.91.49.97

Courriel :

[ce.recipr@ac-](mailto:ce.recipr@ac-montpellier.fr)

[montpellier.fr](mailto:ce.recipr@ac-montpellier.fr)

[ce.recien@ac-](mailto:ce.recien@ac-montpellier.fr)

[montpellier.fr](mailto:ce.recien@ac-montpellier.fr)

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : lettre de rentrée

Chères collègues, chers collègues,

Comme chaque année, les inspecteurs du 2nd degré de l'académie s'adressent à vous pour vous souhaiter une excellente rentrée et attirer votre attention sur les grands objectifs de l'année scolaire. Nous souhaitons la bienvenue à tous les collègues entrant dans l'académie, et nous vous remercions toutes et tous pour votre engagement au service de nos élèves et de leur réussite.

Notre travail s'inscrit dans les priorités nationales définies notamment par la loi du 26 juillet 2019, et déclinées au sein de notre académie :

Retrouver le texte de loi et sa présentation sur le site du ministère :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/7/26/2019-791/jo/texte>

<https://education.gouv.fr/cid143616/4-juillet-2019-adoption-definitive-projet-loi-pour-une-ecole-confiance.html>

- **L'école inclusive et l'instauration des PIAL** (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) qui visent à mieux organiser l'accompagnement des élèves, la coordination des aides (humaines, éducatives et thérapeutiques) et la gestion des accompagnants. Vous trouverez la circulaire sur http://cache.media.education.gouv.fr/file/Actualites/03/3/Circulaire-de-rentree-2019-ecole-inclusive_1136033.pdf

- **Le droit à suivre sa scolarité sans harcèlement :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/accompagner-vers-l-emploi-et-l-autonomie/article/l-obligation-de-formation-jusqu-a-18-ans>

Nous vous invitons sur ce sujet sensible à consulter la page et le centre de ressources académiques sur la prévention et la lutte contre le harcèlement : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=1327>

- **La lutte contre le décrochage des jeunes les plus fragiles avec l'obligation de formation jusqu'à 18 ans :** <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/accompagner-vers-l-emploi-et-l-autonomie/article/l-obligation-de-formation-jusqu-a-18-ans>

- **Engager chaque établissement pour le développement durable et la transition écologique** et faire de chaque élève un acteur de ce développement. A ce titre, l'éducation au développement durable est un levier fort à la main de l'ensemble de l'équipe pédagogique, pour atteindre ces objectifs. Huit mesures pour le développement durable sont publiées sur le site du ministère, <https://www.education.gouv.fr/cid144421/une-ecole-engagee-pour-le-developpement-durable-et-la-transition-ecologique.html>

Inscrit dans les priorités nationales et prenant en compte les spécificités académiques, **le nouveau projet d'académie 2019 - 2022, qui sera publié au mois d'octobre, est organisé autour de quatre axes qui sont :**

- (1) **Des valeurs pour l'académie:** promouvoir les valeurs de la République.
- (2) **Une académie performante :** faire réussir tous les élèves dans un souci d'efficacité et d'équité.
- (3) **Une académie coopérative :** renforcer le travail d'équipe autour des besoins des élèves, en partenariat avec les familles et les partenaires éducatifs.
- (4) **Une académie proche et innovante :** assurer un pilotage cohérent des territoires au plus près des besoins de tous et favorisant le développement des initiatives.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces axes doivent orienter votre travail au quotidien auprès des élèves. Nous mettons aussi l'accent sur les aspects suivants :

- **La transmission des savoirs fondamentaux** tout au long de la scolarité obligatoire - lire, écrire, compter et respecter autrui - demeure une priorité pour tous. Parallèlement à l'effort entrepris en primaire, les évaluations à l'entrée en 6^e et les tests de positionnement à l'entrée en 2nde ont pour vocation de vous aider à identifier les fragilités et les réussites en français et en mathématiques, afin de garantir à chacun les meilleures conditions de réussite pour leur scolarité. Des ressources pour aider à leur utilisation sont disponibles sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>), et seront complétées dans les jours qui viennent. Le travail sur la maîtrise de la langue et sur la numératie, que ces évaluations permettent notamment de cibler, est l'affaire de toutes les disciplines comme le précise le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

La maîtrise du français comme langue d'apprentissage est une compétence fondamentale et un enjeu majeur pour l'amélioration des performances de tous les élèves et notamment les plus fragiles; elle nécessite l'engagement et la mobilisation de toutes les disciplines. Depuis plusieurs années, l'académie de Montpellier a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire sur la maîtrise de la langue : des ressources pédagogiques pratiques, exploitables dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, seront mises à disposition au cours de cette année.

Lien vers le site Maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme

<http://www.ac-montpellier.fr/cid87659/maitrise-langue-lutte-prevention-illettrisme.html>

L'académie s'est engagée depuis la rentrée 2018, dans la mise en œuvre du plan national pour les mathématiques, qui s'appuie sur les "21 mesures pour l'enseignement pour des mathématiques" du rapport Villani Torossian. Le développement de projets interdisciplinaires et des échanges avec les autres disciplines sont des leviers toujours d'actualité permettant l'amélioration des performances des élèves dans la maîtrise des compétences mathématiques. Ce plan mathématiques se déploie à la fois au niveau du 1^{er} et du 2nd degré.

Dans le cadre de ce plan et pour honorer les 80 ans du CNRS, l'année scolaire 2019- 2020 a été décrétée « Année des mathématiques » :

<http://annee.math.cnrs.fr/>

L'académie a pour ambition d'améliorer les résultats des élèves aux examens, à tous niveaux de qualification. Nous rappelons également l'objectif d'amener 100% d'élèves maîtrisant l'ensemble des compétences du socle (pour le palier 4), en portant une attention particulière aux élèves les plus fragiles. Dans cette perspective, les inspecteurs poursuivront leur accompagnement des équipes sur le terrain.

- **La lutte contre le décrochage scolaire** s'inscrit dans la loi sur l'école de la confiance, avec l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. La prévention contre le décrochage nécessite la coordination des efforts de tous les acteurs. Il s'agit de réduire prioritairement les sorties d'élèves sans qualification par un repérage précoce et la mise en œuvre de parcours aménagés individualisés, ainsi que de dispositifs passerelles en lycée, sur la base d'un entretien de situation. Il s'agit de leur présenter une solution d'orientation ou un parcours d'accompagnement renforcé leur permettant de les remobiliser et de les insérer.
- **L'accompagnement à l'orientation des élèves** demeure une priorité pour tous. Au collège, la classe de 3e est une étape-clé pour informer et éclairer les élèves sur leurs perspectives d'orientation. Au lycée général et technologique, l'orientation est un enjeu majeur auquel 54 heures environ sur l'année doivent être consacrées à chaque niveau. Au lycée professionnel, l'accompagnement des élèves, de l'ordre de 88 heures en moyenne par niveau, comprend à la fois l'accompagnement personnalisé, la consolidation des compétences et l'orientation, le temps consacré à ce dernier volet devant augmenter de la 2nde à la Terminale.

LE COLLÈGE

Des attendus de fin d'année pour les mathématiques et le français, et des repères annuels de progression pour les mathématiques, le français et l'éducation morale et civique du cycle 1 au cycle 4 ont été publiés pour accompagner les programmes de cycle : <https://eduscol.education.fr/pid38211/attendus-et-reperes.html>

Vous y trouverez en particulier des exemples de réussite illustrant ce que doit savoir faire l'élève en fin de chaque année scolaire, de la fin du CP à la fin de la classe de 3e. Ils constituent une contribution à l'évaluation des élèves.

Nous vous encourageons à prendre appui sur les évaluations à l'entrée en 6ème pour développer en équipes pédagogiques des diagnostics concertés afin de soutenir les apprentissages des élèves dans vos enseignements et dans les différents enseignements et dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé et "devoirs faits".

Les compétences visant la compréhension écrite de documents et de textes non littéraires et orale de vidéos et de documents audios doivent être étendues à toutes les disciplines.

Lien vers le site EDUSCOL sur les évaluations sixième : <http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Le dispositif "**Devoirs faits**", qui a montré tout son intérêt, est maintenu sur la base d'au moins trois heures par semaine pour chaque élève volontaire. L'organisation du dispositif, à la main des établissements, fait l'objet d'un travail préalable du conseil pédagogique, et appelle une réflexion collective et disciplinaire sur le travail personnel des élèves. Un séminaire académique permettra bientôt d'aborder les problématiques liées au dispositif. Enfin, des ressources précieuses, sont toujours disponibles sur Accolad et sur Eduscol :

Sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

sur le site académique :

<http://www.ac-montpellier.fr/cid122427/-devoirs-faits-un-dispositif-en-faveur-de-la-reussite-de-tous-les-eleves.html>

Sur accolad :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/devoirs-faits>

Enfin, nous tenons à vous assurer que nous demeurerons à vos côtés pour vous accompagner dans vos réflexions autour des quatre axes essentiels, communs à toutes les disciplines que sont :

La différenciation pédagogique, modalité privilégiée des moments d'accompagnement personnalisé, qui peut aussi tendre vers une pratique régulière au sein des classes.

L'interdisciplinarité dans le cadre des EPI, de l'histoire des arts et des différents parcours (Avenir, d'éducation artistique et culturelle, de santé et citoyen).

La mise en œuvre des programmes de cycles dans une approche spiralaire.

Le travail personnel de l'élève.

LES LYCÉES

Cette année scolaire est la première de la mise en œuvre du nouveau lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle, et verra pour le lycée général et technologique la mise en œuvre d'une partie des nouvelles épreuves (épreuves communes de contrôle continu - E3C - pour le tronc commun et pour les spécialités suivies uniquement en classe de première ; les nouvelles épreuves anticipées de français).

L'académie et l'inspection poursuivront au cours de l'année l'accompagnement à la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouveaux modes d'évaluation.

Les informations sur cette réforme, mises à jour régulièrement, sont disponibles à cette adresse :

<https://eduscol.education.fr/cid126665/vers-bac-2021.html>

Comme à la rentrée 2018, les établissements devront organiser les tests de positionnement en français et en mathématiques, selon les mêmes modalités ; les résultats doivent permettre aux équipes de cibler les élèves les plus fragiles et de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté afin de consolider les compétences langagières écrites et orales dans toutes les disciplines ainsi que les compétences mathématiques, compétences essentielles dans la vie personnelle et professionnelle et nécessaires pour la poursuite d'études. Les protocoles devraient être plus proches de la réalité de manière à mieux cibler les difficultés des élèves. Des documents d'accompagnement des tests sont disponibles en ligne :

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-positionnement-seconde-2019-2020.html>

LE LYCEE PROFESSIONNEL

La voie professionnelle connaît les premières étapes d'une transformation nécessaire : construire des parcours de réussite dans un monde qui se transforme prend appui sur le savoir-faire pédagogique des enseignants. Dès cette année, des tests de positionnement en seconde professionnelle seront proposés aux élèves en français et en mathématiques. Ils permettront d'adapter le contenu de l'accompagnement personnalisé aux besoins des élèves.

Parallèlement, cette rentrée est celle de la mise en place de classes passerelles vers le BTS. La classe passerelle est une année de préparation à l'entrée en STS : principalement implantée en lycée professionnel, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS. Le cursus comprend enseignements généraux, enseignements professionnels et périodes de stages en entreprise.

La mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle est effective dès cette rentrée scolaire. Suite à la première phase qui a vu les corps d'inspection accompagner l'ensemble des établissements publics et privés de l'académie sur les enjeux, cet accompagnement sera poursuivi par la mise en place de formations (disciplinaires et ou transversales) à destination des enseignants. Outre les 13 vadémécums présentant l'ensemble des éléments de la transformation de la voie professionnelle mis à disposition sur le site Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html> un parcours magistère "transformer la voie professionnelle" mis à jour tout au fil de l'eau permet de compléter les ressources déjà disponibles <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=1519§ion=1>

Cinq modules permettent de s'approprier les problématiques de mise en œuvre (Pourquoi et comment co-intervenir ?, renforcer l'usage du numérique, enseigner en classe de seconde par famille de métiers, la réalisation du chef d'œuvre, mobilité internationale). Une FAQ permet également de répondre aux préoccupations de tous.

A la rentrée 2019, de nouvelles dispositions entrent en vigueur : familles de métiers en classe de seconde, nouveaux programmes d'enseignement général et nouvelles formes d'évaluation par CCF, CAP En 1, 2 ou 3 ans.

LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Les différents contenus des formations disciplinaires organisées au premier trimestre 2019 sont en ligne sur magistère :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=7291>

Les nouveaux programmes de classes de seconde et de première sont mis en application depuis cette rentrée. Leurs finalités et leur mise en œuvre sont détaillées dans des documents ressources, progressivement mis en ligne sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>

Les programmes de terminale, applicables à la rentrée prochaine, ont été publiés dans le BO spécial n°8 du 25 juillet 2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39051

LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR

Le lien ci-dessous, vous permet d'accéder aux textes en vigueur :

Décret du 5 mai 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034601473&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 juin 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038730244&dateTexte=20190916>

Nous entrons dans la troisième année de la mise en œuvre des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Au cours de l'année 2018-2019, plus de deux mille rendez-vous de carrière ont été effectués dans le second degré dans notre académie ; cette année le nombre de rendez-vous devrait être légèrement inférieur. Les conditions restent inchangées et comprennent deux possibilités :

1. Une inspection à l'occasion de l'un des trois rendez-vous de carrière fixés par les textes (6e, 8e échelon ou passage à la hors-classe). Les formats et modalités de cette évaluation sont définis par le décret 2017-787 du 5 mai 2017, modifié par l'arrêté du 21 juin 2019. Celui-ci réduit à 15 jours en dehors des périodes de vacances le délai minimal pour vous proposer ce rendez-vous et permet aux agents n'ayant pu avoir de rendez-vous de carrière durant l'année scolaire précédente, d'en bénéficier au mois de septembre de l'année scolaire suivante.
2. En dehors des rendez-vous de carrière, l'accompagnement individuel et/ou collectif est le plus souvent fondé sur une ou plusieurs visites en classe réalisées par un inspecteur ou un chargé de mission d'inspection.

Vous trouverez sur le site du ministère un guide détaillé du rendez-vous de carrière, une notice et des précisions sur le calendrier, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

L'organisation des différentes étapes de ces rendez-vous de carrière se fait toujours à l'aide de l'application SIAE ou Système d'Information d'Aide à l'Evaluation. Elle permet aux services rectoraux d'identifier les personnels éligibles à un avancement accéléré de carrière et de les aviser. La procédure suivante décrit les différentes étapes de ce rendez-vous :

L'enseignant, le CPE, le documentaliste, le PsyEN éligible est prévenu au début de l'année scolaire par le service de la DRH.

Le personnel concerné est prévenu par l'application SIAE au moins quinze jours avant le rendez-vous (date établie conjointement avec l'inspecteur et le chef d'établissement).

L'application permet au personnel concerné de prendre connaissance des appréciations des évaluateurs, de renseigner des observations éventuelles suite à ces appréciations puis de connaître l'appréciation finale du recteur. SIAE est accessible sur l'espace i-prof.

Pour vous aider à préparer au mieux ce rendez-vous, deux ressources sont disponibles :

- Le référentiel de compétences professionnelles qui fonde l'évaluation des pratiques professionnelles, est celui en date du 25 juillet 2013 ; il vous permettra de prendre connaissance des attendus et de donner des pistes concernant votre développement professionnel.

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

- le document d'aide au rendez-vous de carrière qui vise à vous aider à une analyse professionnelle en amont du rendez-vous :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

LA FORMATION CONTINUE

Nous vous rappelons que le PAF en candidature individuelle est ouvert sur GAIA depuis le 26 août et fermera le 27 septembre prochain. L'offre de formation est valable pour tous les professeurs, quel que soit leur statut.

Pour poursuivre le développement de vos compétences professionnelles, nous vous encourageons vivement à vous investir dans des dispositifs de formation.

L'offre de formation se décline en deux types :

- les formations à inscription individuelle (campagne ouverte entre le 26 août et le 27 septembre) ;
- les formations territoriales, à l'initiative des établissements ou des bassins de formation, au cours de l'année, en lien avec les ingénieurs de formation de la DAFPEN pour l'enseignement public et les corps d'inspection.

L'académie accueille un peu plus de 500 professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires (environ 470 dans le public et 70 dans le privé) dont les statuts, les formations et les parcours professionnels sont très variés. Nous savons qu'en tant qu'enseignants expérimentés, vous aurez à cœur d'accueillir ces nouveaux professeurs, dans un esprit de compagnonnage, afin qu'ils puissent s'investir, se former à votre contact et s'épanouir dans ce métier exigeant. Nous vous remercions tous de votre engagement à leur côté, et plus particulièrement ceux d'entre vous qui ont accepté la mission de tuteur.

En sachant que vous avez tous à cœur la réussite de vos élèves, nous vous souhaitons encore une excellente année scolaire et nous vous assurons de notre volonté d'accompagnement.

Pour les inspecteurs du second degré,

Myriam Gaujoux
Doyenne des IA-IPR

Laurence Grandet
Doyenne des IEN ET-EG